

---

**Commission économique pour l'Europe**

23 août 2012

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé  
à l'Accord européen relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)

**Vingt-et-unième session**

Genève, 27-31 août 2012

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Catalogue de questions**

---

**Proposition pour l'actualisation du calendrier de travail du  
groupe d'experts informel sur le catalogue de questions**

**Soumis par la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin  
(CCNR)**

Sur la demande du groupe de travail informel, la CCNR soumet au Comité de sécurité  
ADN le calendrier actualisé ci-annexé pour prise de décision.

## ANNEXE

## Calendrier de travail du groupe de travail informel sur le catalogue de questions

La tâche du groupe de travail informel sur le catalogue de questions est d'assurer l'élaboration et l'adaptation permanente du catalogue de questions de l'ADN (Mandat conformément à la résolution du Comité de sécurité ADN adoptée lors de sa quatorzième session : CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/30, IX., B., n° 38 – 40, voir aussi WP.15/AC.2/14/INF.12).

Les principales tâches du groupe de travail informel sur le catalogue de questions pour les années 2011/2012 sont les suivantes :

Adaptation permanente du catalogue de questions (Priorité I, voir N° 1);

Examen des experts ADN (Priorité I, voir N° 2);

Contributions à l'adaptation du chapitre 8.2 ADN au chapitre 8.2 de l'ADR (Priorité II, voir N°3).

N°	Tâches	Mandat / Objet	Début	Fin	Référence	Priorité
	<i>Description des tâches</i>					
1.	<b>Adaptation permanente du catalogue de questions ADN.</b>	<b>ECE/TRANS/ WP.15/AC.2/32, par 53 WP.15/AC.2/14/ INF.12  CCNR-ZKR/ADN/ WP.15/AC.2/42, n° VI, par 48 – 51</b>	<b>02/2009</b>	<b>12/2012</b>		<b>I</b>
1.1	<i>Harmonisation de la version allemande actuelle du catalogue de questions avec la version française (janvier 2012)</i>					
1.2	<i>Elaboration d'une systématique pour l'adaptation permanente régulière et efficace du catalogue de questions ADN</i>				CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/08	

N°	Tâches	Mandat / Objet	Début	Fin	Référence	Priorité
	<i>Description des tâches</i>					
1.3	<p><i>Adaptation du catalogue de questions ADN, état janvier 2010, à l'ADN 2011.</i></p> <p><i>Questions de fond</i>  <i>Les questions de fond (Etat novembre 2010) sont communiquées aux délégations nationales sur demande adressée au secrétariat de la CEE-ONU.</i></p> <p><i>Questions à choix multiple</i>  <i>Les questions à choix multiple (Etat janvier 2012) sont mises à disposition gratuitement pour téléchargement sur le site Internet de la CCNR (allemand) et sur le site Internet de la CEE-ONU (anglais, français, russe).</i></p>				<p>Documents confidentiels:  ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/4 à 17</p> <p>Documents publics:  Questions à choix multiples - Formation de base  ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2009/12 à 17  Questions à choix multiples - Gaz ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2009/23 et 34 à 38  Questions à choix multiples - Produits chimiques  ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2009/21, 22 et 24 à 26</p>	<i>Achévé</i>
1.3 nouv.	<p><i>Adaptation du catalogue de questions ADN, état janvier 2012, à l'ADN 2013 (les questions de fond ne devront probablement être adaptées qu'en 2014).</i></p> <p><i>Questions à choix multiple</i></p>				<p>CATALOGUE DE QUESTIONS ADN 2011  Gaz : CCNR-ZKR/  ADN/WG/CQ/2011/12 final</p> <p>CATALOGUE DE QUESTIONS ADN 2011  Produits chimiques : CCNR-ZKR/  ADN/WG/CQ/2011/13 final</p> <p>CATALOGUE DE QUESTIONS ADN 2011  Général : CCNR-ZKR/  ADN/WG/CQ/2011/14 final</p>	

N°	Tâches	Mandat / Objet	Début	Fin	Référence	Priorité
	<i>Description des tâches</i>					
2.	<b>Examen d'expert ADN</b>	ECE/TRANS/WP.15/AC.2/34, par. 60 ECE/TRANS/WP.15/AC.2/38, par. 33 ECE/TRANS/WP.15/AC.2/38, par. 29	09/2009	08/2011		<b>I</b>
2.1	<i>Révision de INF.06 "Instructions relatives à l'examen d'expert ADN" en vue de sa présentation en tant que document de travail lors de la prochaine réunion du Comité de sécurité et en tenant compte de la procédure fixée dans l'ADR.</i>				WP.15/AC.2/18/INF.06 = ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/3 et 18 ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/27 ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2012/22	
2.2	<i>Préciser la procédure pour le contrôle de l'état des connaissances des candidats après les cours de recyclage.</i>				WP.15/AC.2/18/INF.04	
2.3	<i>Harmonisation du chapitre 8.2 "Prescriptions relatives à la formation" avec l'ADR</i>  <i>Reconnaissance d'attestations relatives à la participation à des formations</i>  <i>Langue de l'attestation relative à des connaissances spéciales de l'ADN</i>				WP.15/AC.2/18/INF.07 CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2012/5	
3.	<b>Clarification de questions générales relatives au catalogue de questions</b>	CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/30, par 38 à 40,  WP.15/AC.2/14/INF.12	02/2009	12/2012		<b>II</b>
	<i>Le groupe de travail informel clarifie les questions spécifiques soumises par le Comité de sécurité pour examen et élabore des projets de décisions à l'attention du Comité de sécurité</i>					

Prochaine réunion : le 12 septembre 2012 à Ludwigshafen, Allemagne.

## Modalités de travail du groupe de travail informel sur le catalogue de questions

1. L'élaboration et l'adaptation régulière aux modifications actuelles du catalogue de question constitue une base importante pour la formation de l'expert ADN à un niveau élevé. L'objectif de travail prioritaire du groupe de travail informel sur le catalogue de questions est de garantir que le catalogue de question correspond toujours à la version en vigueur du Règlement annexé à l'ADN et prenne en compte ses objectifs de formation.
2. Concernant le calendrier des travaux sont prévues une à deux réunions annuelles, à savoir:
  - En mars des années impaires, pour préparer l'adaptation du catalogue de questions aux modifications en préparation du Règlement annexé à l'ADN et l'ajout de thèmes manquants;
  - En mars des années paires, afin de procéder à l'adaptation du catalogue de questions à la version du Règlement annexé à l'ADN qui entrera en vigueur l'année suivante et pour le soumettre en août au Comité de sécurité en vue d'une prise de décision. Les éventuels travaux complémentaires résultant de cette décision peuvent être effectués en septembre.
3. Les centres de formation ainsi que les organisateurs de l'enseignement et de l'examen sont associés aux travaux concernant le catalogue de questions et ont la possibilité de proposer des questions à incorporer au catalogue de questions. Ils sont en outre invités à procéder à un examen critique des questions présentées afin de déterminer si elles sont appropriées. Les questions difficiles à comprendre ou peu claires du catalogue de questions doivent être signalées au Comité de sécurité, qui charge ensuite le groupe de travail informel sur le catalogue de questions de réexaminer ces points.
4. Le catalogue de questions s'entend comme une prestation de service du Comité de sécurité à l'attention de tous les États parties contractantes de l'ADN, afin qu'ils le mettent à la disposition des centres de formation ainsi que des organisateurs de l'enseignement et des examens. Environ 50 questions à choix multiples seront traitées chaque année dans le cadre des adaptations courantes. Il en résultera environ une vingtaine de pages de texte à traduire. Les différentes versions linguistiques devront être mises à disposition dans les meilleurs délais. La CCNR se déclare disposée au-delà de l'appui général à la CEE-ONU dans le cadre du traitement de l'ADN à assurer la traduction de 20 pages de texte (questions à choix multiple) de l'allemand dans une langue de la CEE-ONU.
5. Les questions de fond devront probablement être révisées au cours des quatre prochaines années.

\*\*\*